

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Rina Ferraro**

<https://www.cadre21.org/membres/cf9b5ea7c0a41e911d4fa973>

Date d'obtention : 2024-02-14 14:35:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est primordial de consulter le protocole SEXTO et de suivre les étapes lors de nos interventions concernant des sextos impliquant nos jeunes de l'école. Consulter les policiers communautaires affiliés avec notre école également lors de certains cas ou en cas de doute.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suivre les étapes religieusement au lieu de me fier à mon instinct de TES.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas chercher à voir les photos. Je le savais déjà mais je vais faire encore plus attention. Suivre les étapes du protocole et travailler en équipe avec les policiers, ce que je faisais déjà. Cette formation est un bon rappel pour guider davantage nos interventions dans des cas de sextages. Merci !